

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au stationnement des semi-remorques rue de Neerpede. - report du 30/11/2023.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Systematiquement, rue de Neerpede, à proximité du pont du ring, près du potager partagé, des semi-remorques stationnent en empiétant largement sur le trottoir, les abîment, empêchent les gens d'y marcher par manque de place, les obligeant ainsi à contourner l'obstacle en marchant sur la voirie !

De plus, ces semi-remorques détériorent les arbres et provoquent même des chutes de branches qui pourraient sérieusement blesser des passants.

A cet endroit se trouvent des coussins berlinois et les potelets qui empêchaient les automobilistes de les contourner ont été enlevés, permettant ainsi aux voitures de contourner ces ralentisseurs et de rouler à vive allure.

Mes questions sont les suivantes :

Que compte faire le Collège pour empêcher définitivement les semi-remorques de stationner à cet endroit ?

Le Collège va-t-il remettre les potelets à proximité des ralentisseurs ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:

Les semi-remorques ne peuvent pas s'y engager. Le service vérifie que la signalisation est correcte. Nous demandons au service « SAC » de faire le nécessaire.

En effet, les coussins ne sont plus protégés, le service fera le nécessaire pour remplacer les potelets cassés. Quelqu'un a pris la décision de décaler le coussin berlinois, ce qui permet de le traverser en slalomant. Le service examine comment résoudre ce problème.